**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 58 [i.e. 59-61] (1988-1990)

**Heft:** 1: A quoi servent les associations?

**Artikel:** Le rôle des associations

**Autor:** Mœckli, Jean-Marie

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-824326

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Le rôle des associations

*Par Jean-Marie MŒCKLI,*
*secrétaire général de l'Université populaire jurassienne*

Essayons d'imaginer la Suisse sans associations. La Suisse ou tout autre Etat démocratique. L'appareil social tomberait en panne presque immédiatement, précédé déjà de l'appareil culturel ; la machinerie sportive serait très tôt enrayée ; l'outil sanitaire aurait des ratés inquiétants ; les structures politiques, syndicales, religieuses se lézarderaient ; seul l'appareil de production pourrait donner l'impression de fonctionner, mais il ne tarderait pas à souffrir d'inquiétants soubresauts ; il en irait d'ailleurs de même des collectivités de droit public.

Vous pensez que ce pronostic est exagéré ? Imaginez alors la vie quotidienne dans une de nos communes, toujours dans le cas où il n'y aurait plus d'associations.

Il n'y aurait plus aucun match de football, ni d'ailleurs aucune manifestation sportive de quelque sorte que ce soit ; plus d'entraînements, ni pour les adultes ni pour les enfants. Plus de Marché-Concours de Saignelégier ni de Concours Hippique de Tramelan.

Plus aucune exposition nulle part, ni dans le cloître de Saint-Ursanne ni dans l'abbatiale de Bellelay ni ailleurs. Plus de théâtre, ni de musique, plus d'orchestre de musique classique ni de rock, plus de fanfares : partout un silence de mort. Les cinémas, il est vrai, tiennent le coup, mais les ciné-clubs disparaissent. Plus de cours du soir à l'Université populaire jurassienne : on est prié de s'adresser à des écoles privées qui vous vendent très cher leurs cours par correspondance... ou de regarder la télévision.

Les syndicats s'effacent et la vie religieuse s'étiole. Plus de Sainte-Cécile ni de chœur mixte pour chanter à l'église ou au temple le dimanche. Les partis politiques s'effondrent. Pour vous distraire, il ne vous reste plus que la télévision ; les ateliers de loisirs et de créativité ne fonctionnent plus, ni les ludothèques. Plus personne pour transporter un handicapé, pour surveiller les devoirs des enfants, pour s'occuper des animaux abandonnés ou pour repeupler les rivières...

Qui éditerait chez nous ? Qui animerait la vie touristique ? Qui continuerait la réflexion sur le développement économique ?

Ce ne serait pas la nuit complète, mais la pénombre, la grisaille. Il ne resterait plus, face à face ou ligués, que l'Etat, ses structures et ses administrations avec leurs normes régulatrices, et les entreprises, avec leurs impératifs de production et d'efficacité. Et les femmes et les hommes et les enfants dans ce triste paysage ?...

Ce paysage social n'est pas apocalyptique. Il existe ailleurs, avec quelques retouches et nuances, dans tous les Etats totalitaires. Alors, la démocratie, ce serait le système parlementaire – le plus direct possible – plus la liberté d'association, qui implique la liberté d'opinion ? Exact. Mettons que l'Etat et l'entreprise sont les fils de trame

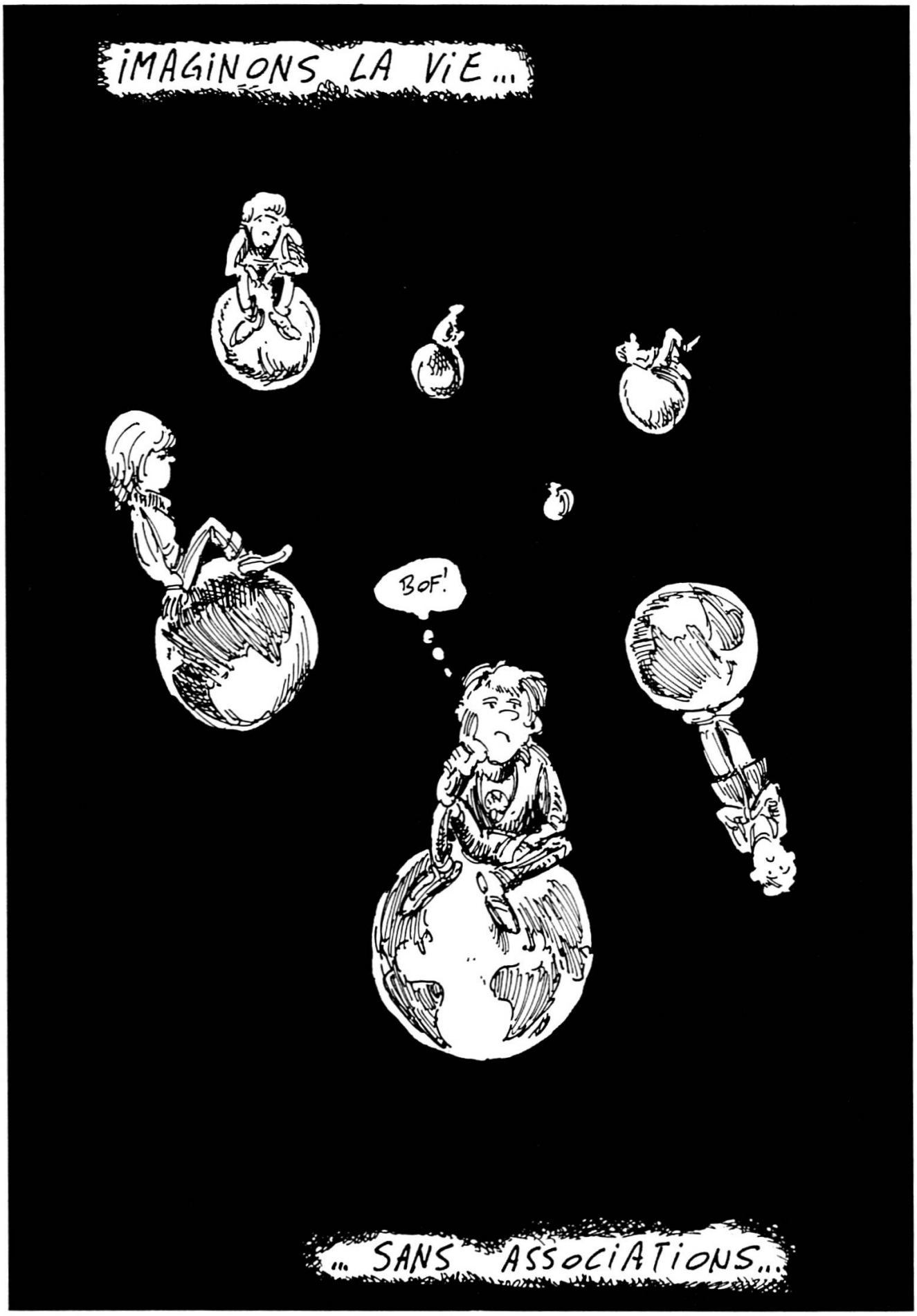
IMAGINONS LA VIE...
BOF!
... SANS ASSOCIATIONS...

et les fils de chaîne, et que le tissu associatif constitue le velours de notre tapis, qui prend ainsi ses couleurs et ses formes, celles de la vie.

## Aux origines de l'association en Suisse

Aux origines de l'association en Suisse, il y a la volonté démocratique de liberté de réunion. On notera que cette liberté de réunion est aussi à l'origine de la Suisse tout court. Lorsque le législateur, au XIXe siècle, formalise dans le Code Civil les règles de l'association, il ne fait que confirmer un usage plusieurs fois séculaire. C'est d'ailleurs là une des caractéristiques de notre système de légiférer a posteriori ; ou plutôt c'était : ce sage usage semble en train de disparaître sous la pression normalisatrice qui, non contente d'enregistrer ce qui est, veut déterminer ce qui sera...
La comparaison avec la France est ici intéressante. En effet, la fameuse loi de 1901 sur les associations, paradoxalement, est née de la volonté du législateur de restreindre la liberté : il voulait supprimer les congrégations religieuses, ou en tout cas les fondre dans un moule contrôlable par l'Etat. D'où de nombreuses contraintes et de pointilleux contrôles qui ont pesé jusqu'en 1981 – et dont certains pèsent encore – sur les associations françaises, comme l'obligation de déclaration, etc.

## Analyse sommaire de la loi suisse

Chacun de nous connaît ces fameux articles 60 à 80 du Code Civil, qui sont la charte de toutes les associations. Ils proposent une forme juridique très souple à tous ceux qui manifestent la volonté d'agir ensemble sans en tirer d'avantages personnels. Ils permettent de créer un type unique de structure juridique pour ceux qui veulent agir ensemble sans but lucratif. Ils dessinent le cadre démocratique de ces micro-unités sociales que sont les associations. Ils manifestent enfin la volonté du législateur de laisser les associations à l'abri de tout contrôle par l'Etat.
C'est le moment de dénoncer une perversion qui commence à se répandre en Suisse, alors qu'elle est courante en France : la création, par l'Etat ou par les communes, d'associations qui dépendent du Code Civil pour le droit, et de leurs créateurs pour le fonctionnement réel.

## Les fonctions des associations

Les associations ont la double fonction de satisfaire des aspirations individuelles – comme les « amicales » – et de satisfaire des aspirations collectives. On a déjà souvent tenté des typologies des associations en fonction de leurs objectifs. Par exemple, dans un excellent petit ouvrage intitulé « Les Associations » (éd. la Découverte, 1984), Solange Passaris et Guy Raffi distinguent trois types d'associations :

1. Les associations d'expression et de communication ;
2. Les associations gestionnaires ;
3. Les associations de revendication.

Cette typologie correspond à la situation française bien plus qu'à la situation suisse, qui s'accommoderait mieux d'une typologie fondée sur le mode d'action des associations :

1. Action auto-centrée : amicales de toutes sortes ;
2. Action altruiste : institutions sociales, culturelles, caritatives ;
3. Action visant la transformation – ou la conservation – de la société : partis politiques, etc.

## Les acteurs de la vie associative

La population des associations est très hétérogène. On peut distinguer :

**les adhérents**, qu'ils soient purement formels – nous dirions les cotisants – ou qu'ils soient les bénéficiaires de l'activité de l'association ;

**les militants**, qui sont les troupes de base de l'association, ceux qui sont réellement

## *Publications*

***Comment vous informer ?***
***Faites comme moi,***
***lisez les publications***
***de la SBS.***
***Elles sont d'actualité,***
***objectives et***
***de plus, gratuites !***

**Société de Banque Suisse**

***Une idée d'avance***

**Delémont et Porrentruy**

La banque universelle.

**La palette
de nos services
a de multiples couleurs.**

**BANQUE CANTONALE
DU JURA**

GARANTIE DE L'ETAT

CENTRE AJOIE

**2942 ALLE**

Pour une agriculture
jurassienne
moderne et dynamique

**Coopérative agricole CENTRE-AJOIE**

2942 Alle

Téléphone 066 71 24 24

ENGAGEMENT DES PERMANENTS :
ATTENTION
AU DANGER...

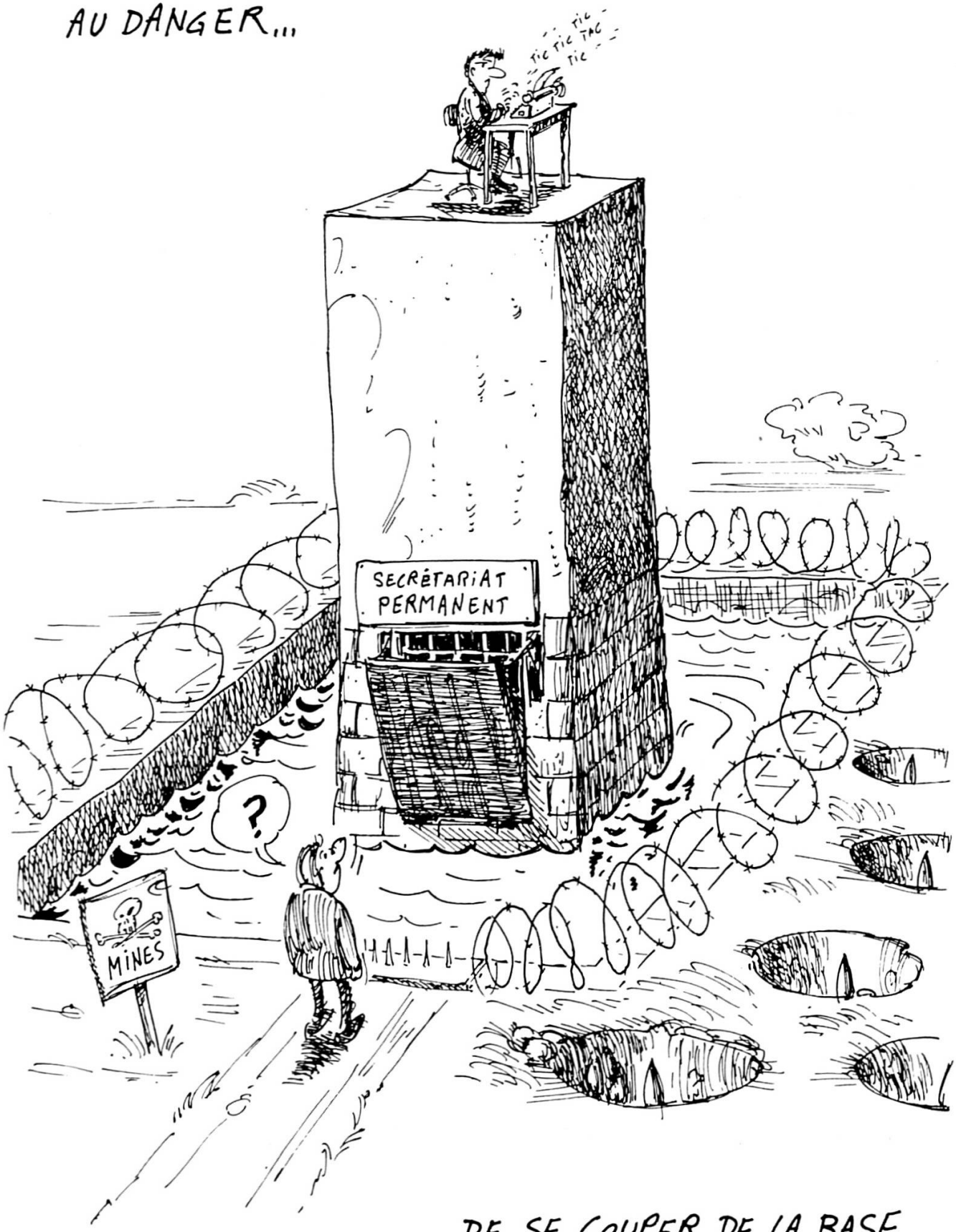


... DE SE COUPER DE LA BASE.

engagés, et parmi lesquels se recrutent en général les responsables;

**les notables**, qu'ils exercent dans l'association une fonction militante ou qu'ils soient appelés par l'association pour en assurer la représentativité;

**les permanents**, qui sont des militants professionnels;

**les salariés**, qui sont des employés de l'association pas nécessairement militants. Le nombre des membres d'une association n'est pas forcément déterminant quand on veut en mesurer l'importance et l'efficacité. Ce qui l'est beaucoup plus, c'est la faculté d'engagement des militants et le degré de militantisme des responsables. Les observateurs s'accordent pour dire que la notabilisation des associations peut être un signe inquiétant (voir en particulier les ouvrages d'Albert Meister). La professionnalisation également présente bien des problèmes: souvent nécessaire, souvent dangereuse. A cet égard, le contrôle des permanents et des salariés par les militants est un élément essentiel pour la survie active d'une association.

La relation à l'intérieur d'une association entre ceux qui sont payés et ceux qui ne le sont pas est un des problèmes les plus aigus de la vie associative. Dans un pays comme la France, où on évalue à 600 000 le nombre des permanents et salariés des associations, la professionnalisation a déjà dépassé le point critique; il suffit d'observer la vie et le fonctionnement de certaines institutions culturelles françaises comme les Centres d'Action culturelle pour s'en persuader.

## Le rôle économique des associations

Certains spécialistes du développement économique accordent aux associations une fonction économique importante. Le chiffre que nous venons de citer – 600 000 salariés des associations en France – est déjà significatif comme il le serait pour tous les pays voisins de la Suisse: ce sont autant d'**emplois**: voilà déjà un facteur économique important. Quoique moins marqué chez nous, cet aspect mérite cependant d'être pris en compte, surtout en période de sous-emploi.

Mais il est une prestation économique des associations dont on n'apprécie qu'insuffisamment la portée: **le travail gratuit**. A notre connaissance, la somme du travail gratuit accompli par les associations n'a encore jamais été calculée exactement dans aucun pays; on peut cependant affirmer sans risque d'exagération que cela représente, pour un pays comme la Suisse, des dizaines, voire des centaines de millions d'heures de travail au service de la collectivité.

C'est dire que les associations remplissent un troisième rôle économique, constitué par leurs **fonctions de service**. Les associations accomplissent un type de travail que personne d'autre n'accomplit: service social, culturel, sanitaire, sportif, politique, etc.

Il faut souligner une autre caractéristique unique des associations: elles sont le **lieu de rencontre du travail marchand et du travail non marchand**; elles ont en effet une position originale entre le service public et les services marchands; une association est une institution privée au même titre qu'une entreprise de production, mais elle est aussi publique si l'on tient compte de sa vocation de service collectif.

Notons enfin que l'association est le lieu où l'on peut **travailler pour son plaisir**, où l'on peut travailler pour les autres, et ceci collectivement: c'est donc le lieu naturel des utopies régénératrices.

L'ENGAGEMENT DES MILITANTS :

DES DIZAINES DE MILLIONS D'HEURES DE TRAVAIL GRATUITES...

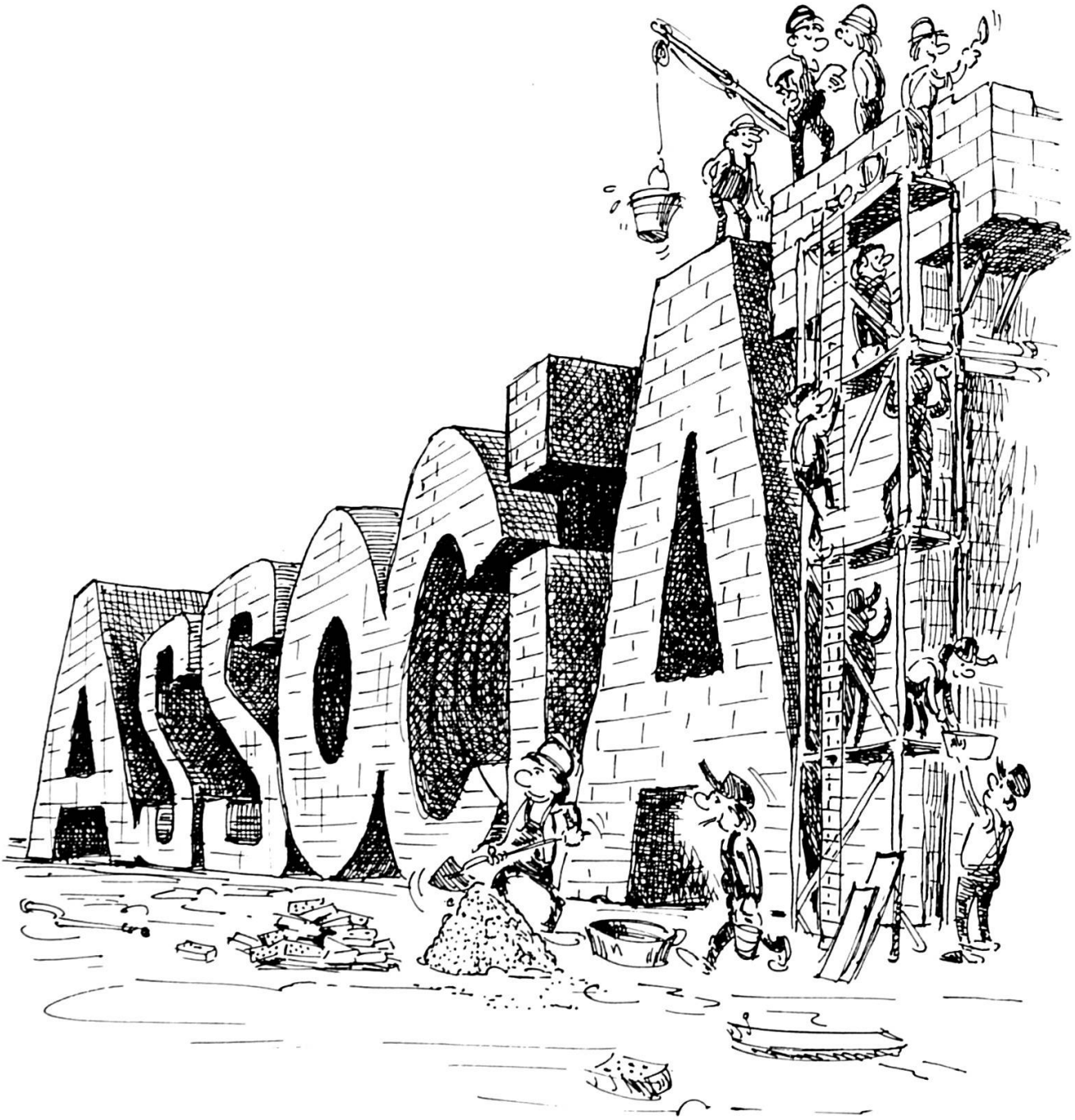

## Vie, développement et mort des associations

Les observateurs font remarquer que presque toutes les associations qui se développent passent par les mêmes phases.

Elles sont d'abord **un mouvement**, lieu de regroupement de personnes tendant vers un même objectif. Puis elles deviennent **une institution**, lorsqu'elles se donnent des statuts, et surtout lorsqu'elles se dotent d'un appareil administratif.

Enfin, très souvent, ces institutions sont reprises par l'Etat ou par la municipalité ou en tout cas en deviennent fortement dépendantes. Depuis le XIX^e^ siècle, tel a été le cheminement de ce qui est aujourd'hui l'instruction publique, et aussi dans une large mesure des services sociaux et sanitaires, et même des Eglises pour une part non négligeable, et enfin de certains services culturels, au premier rang desquels les bibliothèques.

Dans cette évolution, la professionnalisation joue un rôle important; lorsque les pouvoirs des militants de l'association sont confisqués par les techniciens, c'est-à-dire par les permanentes et les salariés, le danger de l'institutionnalisation et de l'étatisation augmente.

A la lumière de ce phénomène, on peut bien voir quel est le rôle primordial des associations à côté de l'Etat; tant que les associations sont vivantes et se renouvellent, elles permettent une diminution de la demande d'Etat, ou tout au moins une stabilisation. Le problème est que les associations fonctionnent comme détectrices de nouveaux besoins sociaux et comme lieux d'innovation; il n'est donc pas étonnant de voir d'une part les entreprises de production se saisir des méthodes mises au point dans les associations et, d'autre part, les structures administratives d'Etat tendre à s'emparer – pour le plus grand bien de tous, c'est du ainsi qu'elles le pensent- des structures associatives, de leurs projets ou de leur idées.

Le sociologue jurassien Albert Meister a le premier mis en évidence cette perversion du système associatif; il a montré également que les associations peuvent constituer un important moyen d'ascension sociale, surtout pour les classes moyennes; il a montré aussi comment elles peuvent servir de mesures de prévention contre les mouvements sociaux dangereux, comment elles peuvent aider à voiler certaines réalités sociales et comment elles peuvent tenir lieu de substituts démocratiques.

Ainsi donc, alors que certains soulignent le rôle positif des associations comme espaces démocratiques privés, d'autres en font un des outils essentiels du contrôle social. En fait, elles sont aptes à jouer ces deux rôles.

Pour notre part, nous préférons le jugement final de Solange Passaris et de Guy Raffi dans l'ouvrage cité plus haut. Pour eux, les associations permettent *« la recherche tâtonnante d'une façon de vivre ensemble après que les systèmes simples d'organisation collective et les grandes idéologies ont démontré, jour après jour, leurs faiblesses et leurs insuffisances. »*

## Conclusion

En réalité, toute association, au-delà de ses statuts et de ses objectifs avoués, est ce que ses militants en font, ou ce que ses adhérents en laissent faire. A nous donc d'assigner à chacune des associations dont nous sommes les militants le rôle qui doit être le sien.

*J.-M. M.*

*Ces propos ont été tenus par J.-M. Mœckli le 28 novembre 1987, à Sornetan, au cours de la manifestation commémorative du 30^e^ anniversaire de l'Université populaire jurassienne (réd.)*
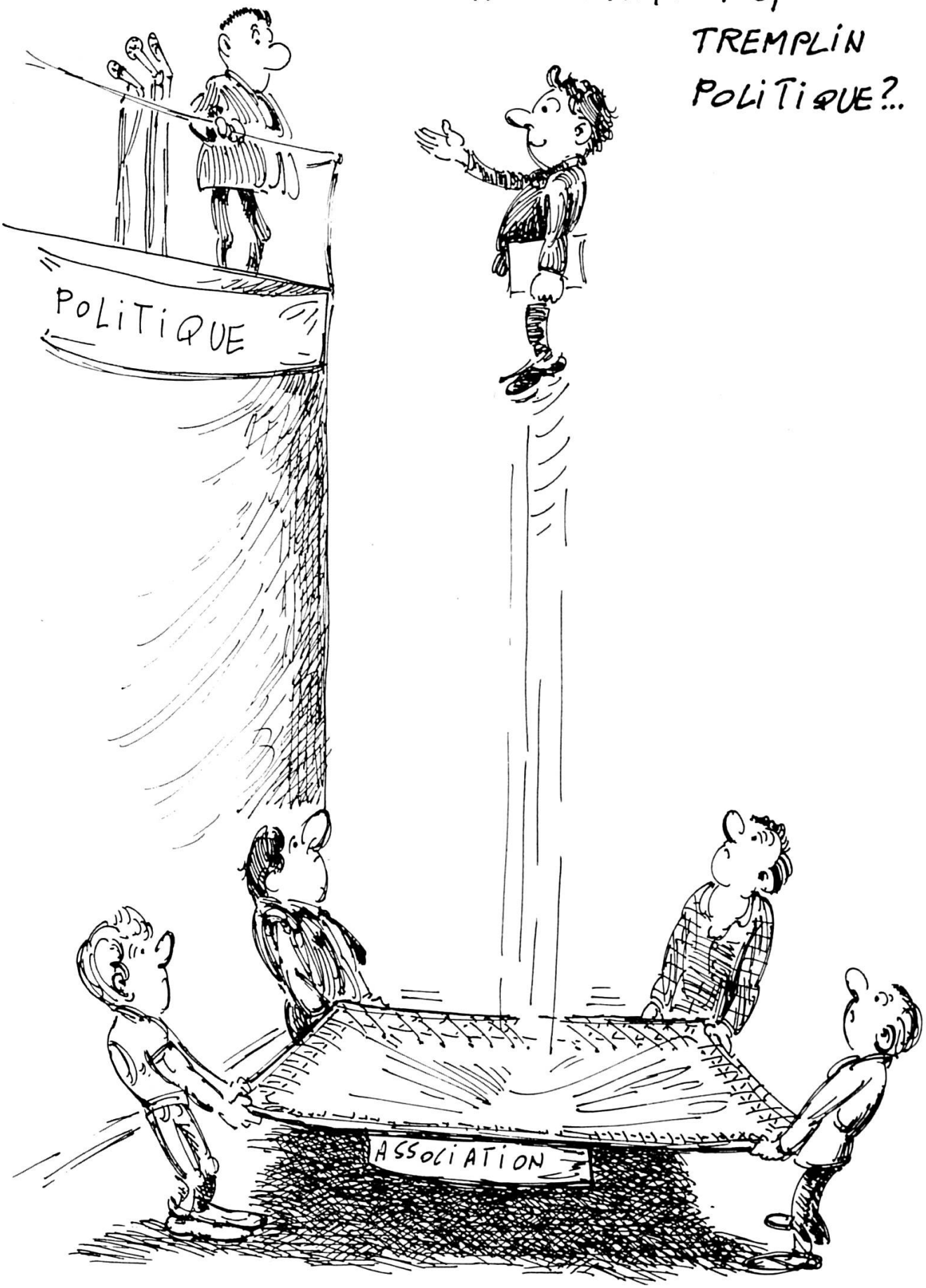
# LES ASSOCIATIONS, TREMPLIN POLITIQUE?..